ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	. Office qui notifie la décision définitive:	Office de la propriété industrielle de la République tchèque Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6 République tchèque	
II.	II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 1290457 No de l'enregistrement de base: R.148003		
III.	I. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: FHU Jaroslaw Wolski, PL-75-710 Koszalin, PL		
IV.	 ✓ La marque est refusée pour tous les produits. ☐ La marque est protégée pour tous les produits et/ou services ☐ La marque est admise pour les produits et/ou services suivants: 		
		•	
V.	V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 01/06/2017 Référence de l'Office No: 244585		
VI.	Référence de l'Office No: 244585 VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:		